



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 26 Juin 2025

Date de la convocation : 10 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

L'an 2025 le jeudi 26 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - M^{me} CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida – Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 21

Délibération n° 2025 – 20

Objet : Approbation de la convention portant projet éducatif territorial avec l'Etat et la CAF du Pas-de-Calais

Considérant que le Projet Éducatif de Territoire, PEDT, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif périscolaire cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ;

Considérant que le PEDT se décline sous la forme d'un document coconstruit avec les membres de la communauté éducative, en axes de travail et par un plan mercredi ;

Considérant que le PEDT 2021-2024 étant arrivé à son terme au 30 juin 2024, la Ville de SAILLY-SUR-LA-LYS devait procéder à son renouvellement sur la période 2024-2027 auprès du groupe d'instruction départemental composé de la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais, de l'Education nationale et du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) ;

Considérant que la double approbation par le conseil municipal et le groupe d'instruction départemental permettra une signature quadripartite de la convention (CAF, préfet, DASEN et maire) ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve les termes de la convention PEDT 2024-2027 entre la commune de SAILLY-sur-la Lys, la Direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais accompagnée des projets pédagogiques ci-annexés ;
- 2) autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- 3) confie au maire ou à l'adjointe déléguée de solliciter les services de la SDJES pour accompagner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PEDT, en veillant à l'implication des acteurs locaux et d'informer les parents, les éducateurs et les partenaires de la commune des nouvelles orientations et des actions qui seront mises en place dans le cadre de nouveau conventionnement ;

A l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

